

séquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du vingt-sixième jour de novembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Québec, 4 décembre 1860.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,  
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

A l'honorable ORATEUR de l'Assemblée Législative :—

MONSIEUR,—Je prends la liberté de résigner entre vos mains le siège que j'occupe dans l'Assemblée Législative du *Canada* comme représentant du comté de *Shefford*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. B. FOSTER.

ALONZO WOOD, J. P., } Témoins.  
ROBERT CRAIG, M. P. }

*Shefford*, 24 septembre 1860.

A l'honorable Sir HENRY SMITH, orateur.

#### Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier que le rapport spécial qui suit a été fait au writ d'élection en date du treizième jour d'octobre dernier, adressé par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de cette province, au registrateur du comté de *Shefford* (*J. B. Edgarton*, écuyer,) officier-rapporteur *ex-officio* pour le dit comté, pour présider à l'élection d'un député pour représenter le dit comté de *Shefford* dans l'Assemblée Législative de cette province dans le présent parlement, au lieu et place d'*Asa B. Foster*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté de *Shefford*, a résigné son siège comme député du dit comté; c'est à savoir :—“ Je, soussigné, *Joseph B. Edgarton*, officier-rapporteur pour le comté de *Shefford*, par le présent certifie et fait rapport qu'en exécution “ du writ de Sa Majesté à moi adressé, et daté le treizième jour du mois d'octobre dernier, j'ai, conformément à la loi, convoqué une assemblée publique des électeurs du “ comté de *Shefford*, pour être tenue au village de *Waterloo*, dans le dit comté, le huitième “ jour du mois de novembre courant, afin d'élire un député pour représenter le dit comté “ dans l'Assemblée Législative de cette province, auxquels jour et lieu la dite assemblée a “ été tenue, conformément à la loi, et *Lucius Seth Huntington*, écr., du township de *Shefford*, “ dans le dit comté, et *Michel Adrien Bessette*, écuyer, de *Stukely Nord*, dans le dit comté, “ ont été duement nommés candidats à la dite élection. Que la levée des mains ayant été “ demandée, la grande majorité des électeurs présents parurent être en faveur de l'élection “ de *M. Huntington*; sur quoi un poll fut demandé par *M. Bessette*, et par moi duement accordé; lequel poll je proclamai devoir être tenu aux différentes places par moi fixées, pour “ y prendre et enregistrer les votes des électeurs, le seizième jour du mois de novembre “ courant. Qu'alors et là, la dite élection fut ajournée au vingtième jour de novembre “ courant, à une heure de l'après-midi, au même lieu, pour clore le dit poll. Que le dit “ seizième jour de novembre courant, des polls furent duement ouverts et tenus aux places “ de poll respectives dans le dit comté, durant les jours et heures prescrits par la loi, par “ les députés officiers-rapporteurs duement nommés et à ce autorisés par moi, pour enregistrer les votes des électeurs votant aux dites places de poll, en la manière voulue par la loi “ Qu'une partie des livres de poll et des listes d'électeurs employés par les députés officiers-rapporteurs, savoir, ceux pour les townships de *Roxton*, *Milton*, *Ely*, *Shefford* et du village de *Granby*, fut par moi reçue dans l'après-midi du dix-neuvième jour du dit mois de “ novembre courant, et que le reste des livres de poll et des listes d'électeurs employés par “ les députés officiers-rapporteurs, savoir, ceux des townships de *Granby*, *Stukely Nord* et